



Je vous écris depuis la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

Refus d'attribution de terre pour 4 jeunes paysans bio

Jeudi 3 octobre 2024 a eu lieu un rassemblement important de contestation organisé par la Confédération Paysanne et soutenu par SUD Rural Territoires. 400 personnes ont manifesté et bloqué l'entrée de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire.

Nous manifestons contre la décision de la SAFER¹ de refuser la vente de 170 hectares destinés à l'installation de 4 jeunes paysan·ne·s bio, au profit de l'agrandissement d'une exploitation intensive affiliée à la FNSEA !

Ce projet d'installation sur le territoire de Denée tombe à l'eau. Pourtant, ce projet répond à tous les objectifs du SDREA² : achat du foncier via un financement participatif, parcours d'installation des candidat·e·s, valorisation durable des ressources naturelles avec l'agriculture biologique, ancrage dans un territoire à fort enjeu environnemental (vallée de la Loire, espace naturel sensible et site Natura 2000).

De plus, le projet est diversifié : grandes cultures, élevage bovin, maraîchage et vente directe. En face, le projet retenu par la SAFER est l'agrandissement d'exploitations existantes en intensif avec un projet non alimentaire d'agri-voltaïsme.

Une note d'espoir : le préfet a été rencontré et il a promis qu'il allait ré-examiner le dossier de candidature des jeunes paysan·ne·s.

**SUD Rural Territoires soutient ce mouvement de contestation
porté par nos camarades de la Confédération Paysanne.**

SAFER, on ne se laissera pas faire !

1 Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, organisme qui décide de l'attribution des terres agricoles

2 Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles